

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

DEPOSITS AND CONSIGNMENT FUND

0 0 0 5 2 0
DÉCISION N° /CDEC/DAG/DAB/MYB DU 15 OCT 2025
PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSÉ DE GRÉ À GRÉ
SUIVANT AUTORISATION N°06280-25/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/
DMAG-DMBEC/CE2/CEA10/MF DU 29 AOUT 2025 POUR LA
FOURNITURE ET LA MISE EN SERVICE D'UN SYSTÈME
D'ALIMENTATION HYBRIDE POUR LES SERVEURS À LA CAISSE
DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS (CDEC).

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

- Vu la loi n° 2008/003 du 14 avril 2008 régissant les dépôts et consignations ;
- Vu la loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;
- Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018. portant régime financier de l'État et des autres entités publiques ;
- Vu la loi n°2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;
- Vu le décret n° 2011/105 du 15 avril 2011 portant organisation et fonctionnement de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 Code des Marchés Publics ;
- Vu le décret n° 2023/035 du 20 janvier 2023 portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- Vu le décret n° 2023/036 du 20 janvier 2023 portant nomination du Directeur Général de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- Vu l'arrêté n°00000023/MINFI du 01^{er} décembre 2023 fixant les règles relatives à l'organisation financière et comptable, les modalités de dépôt et de retrait, de consignation et de déconsignation des fonds et/ou valeurs détenus par la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- Vu la circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés ;
- Vu la résolution n° 2023/008/CDEC/CA du 15 mai 2023 portant nomination du Caissier Général de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC).
- Vu la résolution n° 000024/CDEC/CA du 23 décembre 2024 portant adoption du budget de l'exercice 2025 de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC) ;
- Vu l'autorisation de gré à N°06280-25/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG-DMBEC/CE2/CEA10/MF du 29 aout 2025 pour la fourniture et la mise en service d'un système d'alimentation hybride pour les serveurs a la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC) ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}.- Est pour compter de la date de signature de la présente Décision, désigné attributaire du Marché passé suivant autorisation de gré à N°06280-25/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG-DMBEC/CE2/ CEA10/MF du 29 aout 2025 pour la fourniture et la mise en service d'un système d'alimentation hybride pour les serveurs à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC)

ATTRIBUTAIRE	MONTANT D'ATTRIBUTION TTC	DÉLAI
<p>SONECOMX Sarl</p> <p>BP : 17015, DOUALA</p> <p>Tel : +237 222 23 81 95 / 692 86 48 64 / 657 52 16 87</p> <p>E-mail : info@sonecomx.com</p> <p>R.C N° RC/DLA/2005/B/2014</p> <p>CONTRIBUABLE : M120400017995W</p>	<p><i>Quarante-huit millions six cent douze mille deux cent soixante-trois (48 612 263)</i></p> <p>Fcfa</p>	<p>Deux (02 mois)</p>

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera/.

Ampliations :

- ❖ DG/DAG .
- ❖ PCIPM/CDEC .
- ❖ JDM - ARMP (pour publication) .
- ❖ Chrono.Archivage .
- ❖ Affichage

Fait à Yaoundé. le 15 OCT 2025



Richard Evina Obama
Directeur Général